

Crise financière – Le points sur Fortis

Fortis: une justice pour l'actionnaire?

Jeudi aura été une nouvelle journée désolante pour l'actionnaire de Fortis. Le titre est tombé hier au-dessous de... un euro, le faisant ainsi entrer dans la catégorie peu glorieuse des "penny stocks".

Devant cette telle descente aux enfers, de plus en plus d'actionnaires pensent qu'ils n'auront plus que les recours en justice pour récupérer un peu d'argent. Vrai ou faux ?

Premier point à préciser. En Belgique, il n'y a, à ce stade, qu'une seule action en justice (si l'on exclut l'initiative a priori marginale de l'association Dolor) : il s'agit de celle introduite par l'avocat Mischaël Modrikamen qui a reçu 600 mandats pour 5 millions de titres. Ces actionnaires contes-tent les conditions dans lesquelles le dépeçage de Fortis s'est fait au cours des derniers jours. L'avocat a plusieurs angles d'attaque : la suspension de la cession de Fortis

Belgique à BNP Paribas, la nomination d'un expert vérificateur pour estimer la valeur des biens cédés à BNP Paribas et aux Pays-Bas et la mise sous séquestre provisoire des titres Fortis Banque et Fortis Insurance Belgium. Il a aussi demandé l'audition des parties. Il s'agit de deux administrateurs de Fortis : le vice-président : Jan-Michiels Hessels et Philippe Bodson. L'idée est de vérifier si ce sont les organes sociaux de la société (conseil d'administration) qui ont pris les décisions ou plutôt des tiers (Etat belge). La présidente du tribunal de Commerce devrait rendre sa décision sur cette demande la semaine prochaine.

La société Deminor, elle, ne devrait pas tarder à passer à l'attaque. *"Si on veut se lancer, il faut de la représentativité. C'est un élément primordial."*, nous a expliqué Charles Demoulin, associé chez Deminor. La société cherche à fédérer le maximum d'actionnaires (et vise dans un premier

temps entre 1 et 2 pc du capital, soit environ 30 millions de titres). Elle pourrait y arriver rapidement. Raison pour laquelle elle travaille déjà avec un avocat (Cédric Guyot du cabinet CMS De Backer).

Trois angles d'attaque

La société a trois angles d'attaque : elle a fait la demande formelle que l'assemblée extraordinaire prévue dans les huit semaines soit convoquée d'urgence avec pour ordre du jour des informations et une approbation des transactions intervenues ces dernières semaines. Deuxième point : la nomination d'un administrateur ad hoc ayant pour mission de veiller aux intérêts des actionnaires. Troisième point : lancer une procédure d'enquête avec la nomination d'un expert vérificateur. Pour cela, Deminor pourrait s'unir à Modrikamen.

Reste maintenant la question y a-t-il un espoir de gagner ? Mischaël Modrikamen juge les chances d'obtenir la nomination d'un expert vérificateur *"plus que raisonnables"*. *"La procédure d'enquête peut répondre à deux logiques"* souligne de son côté Charles Demoulin : soit demander des dommages et intérêts là où il y a de l'argent, soit pousser les grands acteurs à se mettre autour de la table, vu *"tout ce qui peut remonter à la surface"*. *"C'est déjà cela, si on peut renégocier cette opération"*, souligne-t-il.

Alain Zenner, spécialiste du droit des faillites, se montre, lui, relativement "sceptique" sur les chances pour les actionnaires d'obtenir gain de cause "même si, apparemment, il y aurait eu des irrégularités formelles qui ouvrent la porte à des mesures."

Ariane van Caloen